

55B 8131

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 JUIN 2005**

L'an deux mille cinq, le six juin à 15 heures 10, l'actionnaire unique de la société ELECTRICITE DE FRANCE, société anonyme au capital de 8 129 000 000 euros divisé en 1 625 800 000 actions de 5 euros chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur convocation dûment adressée par lettre.

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

I.....M.....R.....

21 JUIL. 2005

CONSTITUTION DU BUREAU

Le Président indique que la présidence de l'Assemblée lui revient de droit, en sa qualité de Président du Conseil d'administration. M. Pierre GADONNEIX, Président Directeur Général, préside l'Assemblée.

N. DE DEPOT

63847

Le Président indique que la fonction de scrutateur revient à l'actionnaire présent ou représenté disposant du plus grand nombre de voix, soit à l'actionnaire unique, c'est-à-dire l'Etat français.

Il appelle comme scrutateur l'Etat français représenté par l'Agence des Participations de l'Etat, elle-même représentée par Monsieur BEZARD dûment habilité.

ANNONCE DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA LISTE DES DOCUMENTS MIS A DISPOSITION

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- 1. les copies des lettres de convocation adressées à l'actionnaire et aux Commissaires aux comptes, ainsi que la copie de l'avis de réunion paru au BALO en date du 4 mai 2005, aux termes desquels l'Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

(...);

VIII - *Nomination des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants ;*

IX - *Pouvoirs en vue des formalités.*

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes en précisant que seul l'actionnaire participe au vote.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme pour une durée de six exercices qui expirera lors de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos de 2010, les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants suivants :

- en qualité de Commissaires aux comptes titulaires :

DELOITTE & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

KPMG S.A.
2 bis, rue de Villiers
92300 Levallois-Perret

- en qualité de Commissaires aux comptes suppléants :

BEAS
7-9, villa Houssay
92200 Neuilly-sur-Seine

SCP Jean-Claude André
2 bis, rue de Villiers
92300 Levallois-Perret

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Dixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi, et généralement, pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 50 heures. Le présent procès-verbal a été signé par les membres du Bureau.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
La Secrétaire

